



## Pièce n°8

### Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest Lyonnais Présentation du diagnostic et des enjeux territoriaux aux personnes publiques associées / *Compte-rendu*

mardi 7 mars 2017 à 14h au Syndicat de l'Ouest Lyonnais

#### **PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES PRESENTES :**

DDT69 : Stéphanie Delfau – Aurélie Magnard – Christophe Wendling  
DEPARTEMENT DU RHONE : Christiane Agarrat – Béatrice Guyot  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU RHONE : Véronique Combe – Eric Dominique – Lucie Girard  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE LYON METROPOLE SAINT-ETIENNE ROANNE : Catherine  
Delserieys – Barbara Prot  
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE : Pierre-Alexandre Le Guern  
CCPA : Jonathan Malherbe  
COPAMO: Thierry Badel – Gérard Grange – Arnaud Picard  
CCVG : Jérôme Billard – Jean-Louis Imbert  
CCVL : Simy Fraïoli – Daniel Malosse  
SYNDICAT MIXTE DU BEAUJOLAIS : Sébastien Dierman – Bertrand Girard  
SEPAL : Laurine Colin – Emmanuel Giraud  
SYNDICAT MIXTE PORTEUR DU SCoT DES MONTS DU LYONNAIS : Hélène Gautron  
SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE : Nelly Liogier  
SYNDICAT MIXTE DU SCoT SUD-LOIRE : Laurent Drillon

#### **PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES EXCUSEES :**

REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES  
SMTAML

#### **PERSONNES PUBLIQUES ABSENTES :**

SYTRAL

#### **1. Mot d'introduction de Daniel Malosse, Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais**

Daniel Malosse, Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL), en charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Ouest Lyonnais introduit la réunion des personnes publiques associées. Il se félicite de la mobilisation importante des personnes publiques associées (PPA) présentes à cette première réunion.

Il rappelle le contexte de cette révision. Les raisons qui ont motivé le choix des élus d'engager une révision du SCoT, résident principalement dans la poursuite du projet de territoire au-delà de l'échéance actuelle fixée à 2020, déjà dépassée par certains plans locaux d'urbanisme.

Cette première réunion a pour objectif de présenter le diagnostic général du territoire aux personnes publiques associées. Ce document donne une vision transversale de l'Ouest Lyonnais à travers une quinzaine de thématiques. Les enjeux identifiés permettront par la suite de guider le travail des élus.

Le diagnostic et les enjeux territoriaux sont le résultat d'ateliers et de réunions qui se sont tenus depuis le printemps 2016 réunissant élus et partenaires de l'Ouest Lyonnais. Le SOL est accompagné dans

cette révision par quatre bureaux d'études : ARGOS, Atelier du Triangle, Mosaïque Environnement et ASEA Avocats.

## **2. Présentation du diagnostic et des enjeux territoriaux**

---

ARGOS, Atelier du Triangle et Mosaïque Environnement présentent le diagnostic et les enjeux territoriaux portant sur les thématiques « Population », « Logement », « Equipements », « Transports », « Paysages », « Contexte Physique et ressources naturelles », « Patrimoine Naturel », « Pollutions, Nuisances », « Climat et Energie », « Risques naturels et technologiques », « Economie », « Agriculture », « Tourisme », « Forêt et filière bois ». Il convient de se reporter au document support présenté à la réunion et joint au présent compte-rendu.

Les interventions des personnes publiques associées et les réponses apportées sont précisées ci-après.

## ECHANGE ENTRE LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET LE SOL

### LE LOGEMENT

#### OBJECTIF

Laurine Colin s'interroge sur la difficulté de mise en œuvre du SCoT notamment le différentiel constaté entre la production de logements prévue par le SCoT et la réalité. Ne peut-on pas s'interroger sur l'adéquation des objectifs fixés ?

Selon Daniel Malosse la période observée ne permet pas d'en déduire l'inadéquation du SCoT puisqu'il n'avait peu produit ses effets, peu de documents d'urbanisme locaux avaient alors intégré les orientations du SCoT. D'autres paramètres ont influé également sur la production de logements : la suppression de certains outils d'urbanisme dans les règlements de PLU explique aussi la réalité de la production de logements sur le territoire.

Laurent Drillon complète en précisant que l'évaluation du SCoT pourraient analyser la déclinaison du SCoT dans les plans locaux d'urbanisme.

#### FORME DE LOGEMENT

Richard Benoit précise que c'est la production de logements intermédiaires sur le territoire qui est très nettement inférieure à l'objectif du SCoT. Ce constat doit réinterroger cette notion de logements : est-ce un objectif visant la mixité d'occupation du parc ? un enjeu sur la forme urbaine ? sur la densité ?

Pour Daniel Malosse, cette typologie de logement renvoie à la notion de densité c'est-à-dire une forme de logement plus dense que de l'individuel pure. Elle pose aussi la question de son insertion urbaine dans le tissu résidentiel.

Christophe Wendling demande si cette faible production des logements intermédiaires fera l'objet d'une analyse plus fine dans le diagnostic.

Selon Daniel Malosse, cette notion d'« intermédiaire » semble nécessaire à travailler davantage dans le cadre de la révision, en s'interrogeant sur des outils permettant d'orienter la production.

#### NIVEAU DE PRODUCTION DE LOGEMENT

Concernant la production de logements sociaux, Laurent Drillon précise que le taux de production des logements sociaux est corrélé au taux de production globale du parc logements. Ainsi pour obtenir un scénario avec un taux de production de logements sociaux important, il faudra nécessairement fixer un taux de production de logements ambitieux.

### LES EQUIPEMENTS

Stéphanie Delfau demande les évolutions qu'ont connu les bassins de vie déterminés par l'INSEE.

Richard Benoit répond que l'agglomération lyonnaise semble de plus en plus attractive pour l'Ouest Lyonnais.

Daniel Malosse nuance car les équipements internes au territoire n'expliquent pas nécessairement les bassins de vie définis par l'INSEE. Ils sont le reflet également des politiques menées sur le territoire.

## LES TRANSPORTS

Daniel Malosse étaye la présentation sur les transports. Le développement des modes actifs fait l'objet d'une réelle volonté politique pour lequel des actions sont engagées, le territoire étant amené à devenir un Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Concernant la volonté de diminuer la part de la voiture individuelle, le covoiturage et l'intermodalité correspondent à de réelles alternatives. Ces solutions sont adaptées aux territoires périurbains tel que l'Ouest Lyonnais où le déploiement du transport collectif reste marginal. Cependant, le SCoT a peu de poids sur cette thématique qui dépend des politiques conduites par les AOT.

## LES PAYSAGES

Christophe Wendling précise que la thématique des paysages est à bien traiter dans le SCoT.

Par ailleurs, il rappelle que des outils d'accompagnement existent : l'appel à projet « plan-paysage », l'appui technique par l'architecte-paysagiste de la DDT, le travail du CAUE en cours sur l'Ouest et les Monts du Lyonnais pour constituer un atlas des paysages.

Richard Benoit confirme que le travail sur la thématique paysagère du SCoT est conduit en étroite collaboration avec le CAUE. L'articulation des deux démarches prévoit que le travail du CAUE alimente la révision du SCoT.

## LE CONTEXTE PHYSIQUE ET LES RESSOURCES NATURELLES

Eric Dominique s'interroge sur la notion de conflit entre l'usage de l'eau et l'activité agricole. L'intensification de l'agriculture a effectivement entraîné une pression supplémentaire sur la ressource en eau. Ce n'est néanmoins pas la seule cause : la pression sur la ressource en eau s'est accrue ces dernières années par son ouverture à d'autres usages aussi consommateurs d'eau (domestiques, de loisirs etc.).

Lauren Moine précise que la pression sur la ressource en eau est significative en période de sécheresse. Ceci réinterroge les pratiques agricoles. La révision du SCoT devra donc se préoccuper de la capacité de la ressource en eau à faire face aux nouvelles pratiques et prendre en compte également l'impact du changement climatique sur cette ressource.

## LE PATRIMOINE NATUREL

Christophe Wendling demande si l'inventaire des zones humides est celui réalisé par le Département.

Lauren Moine confirme qu'il s'agit bien de cet inventaire.

Aurélié Magnard interroge sur l'obligation imposée par le SRCE de remise en état de certains corridors écologiques et de sa prise en compte par le territoire.

Lauren Moine précise que cet enjeu de restauration des corridors sera abordé dans le cadre du PADD mais surtout du volet réglementaire, le DOO du SCoT.

Bertrand Girard mentionne qu'il sera important de travailler entre SCoT voisins sur les espaces d'interface pour s'assurer de la continuité des corridors communs. Le SCoT Beaujolais est en cours de modification, c'est l'opportunité de travailler ensemble sur ce sujet.

## LES POLLUTIONS ET NUISANCES

Christiane Agarrat s'interroge sur la corrélation entre la pollution sonore et les infrastructures : comment le territoire peut-il répondre à l'impératif de non aggravation de la pollution sonore alors que des projets d'infrastructures routières sont prévues sur le territoire ?

Daniel Malosse explique que le territoire n'est pas en position de force pour négocier sur ces projets d'infrastructure. Le SCoT est un document de planification qui devra prendre en compte ces projets.

Richard Benoit complète en précisant que ces projets d'infrastructure devront être débattus dans le cadre du projet politique du SCoT, au moment du PADD.

Jérôme Billard alerte sur la présence de plus en plus significative de décharges sauvages constatées sur le territoire de la CCGV.

## L'AGRICULTURE

Eric Dominique apporte une précision sur le fait que le classement des terres agricoles en PENAP ont permis effectivement de maintenir le foncier agricole sur l'Ouest Lyonnais. Cependant, ce classement ne garantit pas l'activité agricole sur ces périmètres.

Gérard Grange confirme que les PENAP sont des outils de protection du foncier qui s'accompagnent cependant d'un programme d'actions. Cet outil ne peut suffire, il doit s'accompagner de politiques de soutien à l'activité agricole.

Laurent Drillon constate au regard des éléments présentés que l'économie agricole est une spécificité du territoire.

Pauline Tauty-Multin apporte un éclairage sur la présentation : elle n'évoque pas l'enjeu de la diversification des exploitations agricoles mais c'est bien un déterminant important pour l'agriculture sur l'Ouest Lyonnais.

Eric Dominique précise que la valorisation de la production agricole subit une fragilisation des outils de commercialisation collectifs depuis quelques années. Il faudra être vigilant à ne pas perdre les outils économiques de mise en marché.

Gérard Grange énonce aussi que l'activité agricole est confrontée à un problème de formation de certaines filières techniques notamment l'arboriculture.

## L'ECONOMIE

Sur le volet des zones d'activités économiques, Pierre-Alexandre Le Guern précise qu'il serait intéressant dans le diagnostic d'aborder la géographie des établissements sur tout le territoire. En effet, l'immense majorité des établissements se situe en-dehors du foncier dédié particulièrement pour les artisans. Sur l'Ouest Lyonnais, 2/3 des établissements sont localisés dans le tissu économique diffus.

La mixité fonctionnelle des zones d'activités par une analyse fine des emplois est une piste de réflexion dans le cadre de la révision du SCoT.

Des d'ateliers partagés semblent aussi à anticiper en adéquation avec la demande sur le territoire.

Pauline Tauty-Multin complète l'analyse en précisant que le diagnostic constate une forte mutation de l'économie de la fonction productive vers la fonction présentielle.

Barbara Prot complète l'échange en précisant qu'une analyse fonctionnelle des emplois et des activités permettrait de compléter le diagnostic.

Gérard Grange explique qu'un différentiel important existe sur l'Ouest Lyonnais entre la population active résidant sur le territoire et les emplois proposés. Sur le territoire de la COPAMO certaines entreprises ont des difficultés de recrutement pour les emplois peu qualifiés, les candidats ayant des difficultés à se loger sur le territoire.

Catherine Delsérieys confirme ce constat, c'est un réel problème pour l'apprentissage : les jeunes apprentis ayant dû mal à trouver une solution pour se loger sur l'Ouest Lyonnais.

Richard Benoit atteste que la question de la qualification de la population est importante. Néanmoins, la détermination du choix résidentiel ne réside pas nécessairement dans l'impératif de proximité avec son emploi. Ce différentiel entre population active et emplois proposés résulte aussi d'un choix résidentiel déterminé.

## LE TOURISME

Laurent Drillon mentionne que l'activité touristique est un sujet à bien aborder dans le SCoT. En effet ce volet a été peu traité par le SCoT Sud-Loire ce qui peut poser des difficultés par la suite. Les formes de village jouent également un rôle sur le caractère touristique du territoire, leur préservation est donc un enjeu au titre des paysages mais aussi du tourisme.

Gérard Grange précise que la COPAMO a axé sa stratégie touristique autour du réseau des villages du pays mornantais.

L'occupation des lits froids par un tourisme d'affaire pendant la période creuse est une réflexion à mener.

Daniel Malosse énonce que la question du tourisme est une question récente qui n'avait pas été abordée par le SCoT actuel posant des difficultés au moment de son application. La révision sera ainsi l'occasion d'approfondir le sujet notamment pour prendre en compte le régime des UTN, puisque le territoire est en partie couvert par les dispositions de la loi Montagne.

## TOUR DE TABLE DES REACTIONS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Emmanuel Giraud se satisfait de la présentation. Elle permet d'avoir une vision précise pour chaque thématique abordée des forces et des faiblesses du territoire de l'Ouest Lyonnais. Une synthèse générale de l'Ouest Lyonnais présentant ses atouts et ses contraintes serait intéressante afin d'obtenir une vision globale du territoire.

Le diagnostic pourrait aborder d'avantage la trajectoire de l'Ouest Lyonnais depuis ces 10 dernières années. Il présente les éléments clés mais ne permet pas de dégager les tendances qui s'opèrent sur l'Ouest Lyonnais sur cette dernière période.

Par ailleurs, le diagnostic n'analyse pas la place de l'Ouest Lyonnais dans le système métropolitain, alors qu'il participe aux dynamiques métropolitaines observées. Il constitue une porte d'entrée sur l'agglomération lyonnaise, l'arrivée prochaine du métro aux Hôpitaux Sud en est un exemple

saillant. Quelle analyse précisément des territoires d'interface entre l'Ouest Lyonnais et ses territoires voisins ? Il émet le souhait que ces compléments puissent alimenter le diagnostic. Une approche par sous-territoires serait pertinente pour compléter le diagnostic. Ainsi quel impact de l'A 89 sur le territoire de l'Ouest Lyonnais et particulièrement sur celui du Pays de l'Arbresle ? Une territorialisation des forces et des faiblesses dans le diagnostic lui semble opportune.

Au regard du diagnostic, Hélène Gautron constate beaucoup de similitudes avec le territoire des Monts du Lyonnais. Les thématiques du logement et des transports présentent des éléments conjoints et interdépendants en tant que territoire voisin. Le territoire des Monts du Lyonnais se retrouve aussi face à des projets d'infrastructures communs avec l'Ouest Lyonnais constituant des enjeux partagés par les élus.

Bertrand Girard précise que certaines thématiques semblent à échanger entre SCoT, c'est le cas particulièrement des corridors écologiques. Il rejoint la remarque sur une vision d'avantage territorialisée du diagnostic, ce qui permettrait également de valoriser les secteurs d'interface entre SCoT. La question de la consommation foncière n'a pas été traitée lors de cette présentation, est-ce un oubli ?

Richard Benoit précise que la question de la consommation d'espace sera bien traitée mais qu'il est encore trop tôt pour présenter des données clefs.

Laurent Drillon précise que c'est bien la question de la croissance démographique sur l'Ouest Lyonnais qui apparaît comme une question importante. Elle sous-tend de nombreuses thématiques traitées. Par ailleurs elle ne doit pas être subit par le territoire. Il conseil d'être vigilant dans la suite de la révision à ce que ce soit bien le projet politique qui vienne déterminer ce niveau de croissance.

Pour Stéphanie Delfau, la note d'enjeu de l'Etat relève bien l'importance des territoires d'interface pour l'Ouest Lyonnais. Ces territoires de franges doivent donc bien être traités dans le diagnostic et dans la suite du travail, y compris les interfaces inter-EPCI au sein de l'Ouest Lyonnais. Le diagnostic ne fait peut-être pas assez ressortir l'identité de l'Ouest Lyonnais. La question des paysages est aussi une thématique majeure, elle offre une entrée transversale pour toutes les thématiques. Des secteurs stratégiques lui semble à investiguer davantage dans le diagnostic c'est le cas du carrefour des 7 chemins et de la nappe de la vallée du Garon. Concernant la question du niveau de croissance démographique ce sera une des questions centrales de cette révision corrélée avec la notion de « polarité ».

Daniel Malosse clôture la réunion en précisant que le travail sur le SCoT sera axé sur plusieurs impératifs à devoir concilier :

- le niveau de production de logements sociaux important exigé par l'Etat ;
- une croissance démographique soutenable pour le territoire ;
- la redéfinition des polarités ;
- la problématique des polarités 4 très sévèrement encadrées dans le SCoT actuel.

Il rappelle les suites de la démarche et remercie l'ensemble des participants. La réunion prend fin à 17h30.